



## Liste des délibérations soumises au vote lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, les points suivants ont été abordés lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 :

### Ordre du jour :

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 :**

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Délibérations à adopter :

#### **1. Compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire par le Conseil Municipal (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur le Maire prend acte des décisions signées par le Maire en vertu de ses délégations.

#### **2. Personnel communal - Nouveau régime indemnitaire de la filière Police Municipale : Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le nouveau régime indemnitaire des agents de la Police Municipale.

#### **3. Personnel communal - Suppression d'emplois suite aux départs en retraite, aux avancements de grade, aux mises en disponibilité et à la nouvelle DSP enfance et jeunesse (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de supprimer les 11 emplois permanents, décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de la transmission de la délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

#### **4. Régularisation foncière – Acquisition d'une partie de la parcelle B n° 2270 et d'une partie de la parcelle B n° 2273 (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés étant précisé que Monsieur HEMAIN ne participe pas au vote, approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°2270 et d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°2273, à l'euro symbolique non recouvrable, conformément aux plans joints à la délibération et autorise Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

#### **5. Régularisation foncière – Acquisition d'une partie de la parcelle B n°2491 (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés étant précisé que Monsieur HEMAIN ne participe pas au vote, approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°2491, à l'euro symbolique non recouvrable, conformément au plan joint à la délibération et autorise Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

#### **6. Régularisation foncière – Acquisition d'une partie de la parcelle B n° 1973**

**(Rapporteur : Monsieur HEMAIN Richard)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 1973, à l'euro symbolique non recouvrable, tels que décrit ci-dessus et conformément au plan joint à la délibération et autorise Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

#### **7. Régularisation foncière – Acquisition d'une partie de la parcelle B n° 2272**

**(Rapporteur : Monsieur HEMAIN Richard)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 2272 ainsi que la cession d'une partie du domaine public, à l'euro symbolique non recouvrable, conformément aux plans joints à la délibération et autorise Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

#### **8. Installation de deux relais mobiles sur le territoire de la commune des Adrets de l'Estérel**

**(Rapporteur : Monsieur HEMAIN Richard)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 19 voix pour et 1 abstention (celle de HAVARD Jérôme) des membres présents et représentés, approuve l'installation d'un relais FREE sur la parcelle 379 section C, approuve l'installation d'un relais BOUYGUES TELECOM sur la parcelle 1578 section C, précise que les sociétés FREE et BOUYGUES TELECOM s'engagent à verser chacune à la commune un loyer annuel d'un montant de 10 000 Euros Nets et autorise Monsieur le Maire à signer les baux correspondants et l'ensemble des actes et documents afférents à la présente délibération.

#### **9. Enfance Jeunesse – Approbation de la Tarification « Club Ados »**

**(Rapporteur : Madame RICHARD-MACCHIA Magali)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la tarification proposée par le délégataire ODEL relative à l'ouverture d'un Club ados et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

#### **10. Budget communal - Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale pour l'année 2025**

**(Rapporteur : Monsieur KAPHAN Régis)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 3 abstentions (celles de BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne, Patrick REGGIANI, Jean-Paul REGGIANI), décide de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés, précise que son application se fera à compter de l'année d'imposition 2025 et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Fait aux Adrets de l'Estérel,**

**Le 3 octobre 2024**

**La secrétaire de séance,  
KAPHAN Florence**



**Le Maire,  
KLINHOLFF Jean-Pierre**

